

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 10
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 10

DATE DE LA CONVOCATION
le 30 mars 2017

DATE D’AFFICHAGE
le 12 avril 2017

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**Renouvellement contrat d’entretien de
l’installation de traitement.**

n° 2017 - 02

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture, le

L’an deux mille dix-sept
le vendredi 7 avril, à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est
rendu, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de son Maire, Jean-Pierre KOËGLER.

Étaient présents : Jean-Pierre KOËGLER, Jean-Baptiste MÉRILLOT,
Nicolas GETE, Céline PICHON, Daniel BERTOCCHI, Gérard PIANET.

Étai(en)t excusé(s) : Andgeline OZEREE (pouvoir à Jean-Pierre
KOËGLER), Jacques GRANGEREAU (pouvoir à Jean-Baptiste
MÉRILLOT), Alexis MURA (pouvoir à Daniel BERTOCCHI à), Annick
VACELET (pouvoir à Nicolas GETE).

Était absent :

Est désignée Secrétaire de séance : Gérard PIANET.

Le Maire rappelle à l’Assemblée qu’après la construction du local de
traitement de l’eau et après l’année de parfait achèvement, la commune
a contractualisé, avec Gaz et Eaux, l’entretien des installations
techniques, contre une rémunération semestrielle de
700 € HT (septembre 2011).

La validité du contrat est achevée depuis le 1^{er} octobre 2016.
Il est proposé de renouveler ce contrat pour une durée de 5 ans, contre
une rémunération semestrielle de 750 € HT (avec révision selon
formule).

Après en avoir délibéré,

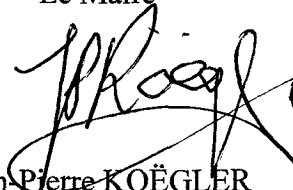
LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l’UNANIMITÉ,

**- DÉCIDE de renouveler le contrat de maintenance des installations
de traitement de l’eau, avec la société Gaz et Eaux, pour une durée
de cinq ans, avec une rémunération annuelle de 1 500 € HT,
révisable chaque année.**

**- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à
ce dossier.**

les an, mois et jour que dessus,

Le Maire


Jean-Pierre KOËGLER

